



CONSEIL GÉNÉRAL

Séance ordinaire du 27 juin 2024
19^e séance – Législature 2021-2024

<u>TABLE DES MATIÈRES</u>	RAPPORT
1. INTRODUCTION.....1-2	DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL
2. DESCRIPTION DU PROJET2-3	
3. ESTIMATION DES COÛTS DU PROJET3	
4. DEMANDE DE CRÉDIT3	
5. CONCLUSION.....4	
PROJET D'ARRÊTÉ5	CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 154'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE DES CARREFOURS BREL – RUE DE NEUCHÂTEL ET AVENUE DE LA GARE – RUE DE NEUCHÂTEL (RC5)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Le village de Saint-Blaise est traversé par un axe routier cantonal :

- la RC5 rue de Neuchâtel – avenue Bachelin – route de Soleure gérée à trois endroits par un système de feux.

Depuis plusieurs années l'État planifie le remplacement des feux de signalisation des carrefours rue de Neuchâtel/route du Brel et rue de Neuchâtel/avenue de la Gare. L'installation qui permet aux transports publics de s'insérer sur la route cantonale, à l'extrémité est de l'avenue Bachelin, n'est pas concernée et ne sera pas remplacée.

Vu les finances communales de ces dernières années, nous avons freiné cette réflexion qui devient inéluctable aujourd'hui.

La raison de cette volonté de remplacement découle de l'état des feux :

- Pannes à répétition.
- Plus de pièces de remplacement.
- Le système n'offre aucune souplesse en matière de changement de phases de feux.
- Depuis un certain temps les feux dysfonctionnent occasionnant des files d'attentes interminables.

Le remplacement des feux est aussi l'opportunité de réorganiser les mouvements dans les carrefours, ce qui permet d'en améliorer la capacité, d'inclure les cycles et de limiter les temps d'attente des transports publics.

Le présent rapport concerne uniquement le projet de changement des feux, indépendamment de la réfection de la RC5 dont le rapport sera présenté au 3^e trimestre 2024.

L'état des feux de signalisation ne permet pas d'attendre la réfection de la RC5 pour procéder à leur remplacement. La régulation lumineuse prévue a été conçue de sorte qu'elle ne doive pas être modifiée à nouveau lors de la réfection de la RC5.

Le coût total est assumé à hauteur de 50 % par le Canton et 50 % par la Commune.

2. Description du projet

2.1. Objectifs du projet

Les objectifs poursuivis par le projet de réfection du système de signalisation sont :

- Réfection totale de l'infrastructure vieillissante.
- Augmenter la capacité des carrefours en réorganisant les voies de circulation entrant et sortant des carrefours, afin notamment de limiter les pertes de temps pour les usagers.
- Recourir à une stratégie de régulation maximisant l'utilisation des carrefours.
- Prioriser les mouvements des transports publics dans les carrefours, afin de limiter les pertes de temps lors du franchissement des carrefours.
- Améliorer la sécurité et la fluidité dans les carrefours pour tous les modes de transport.
- Sécuriser les traversées piétonnes.

Le système actuel, en plus de sa vétusté, n'offre aucune souplesse puisqu'il fonctionne en boucle, selon des phases préétablies. La stratégie de régulation lumineuse projetée est de type cyclique adaptatif. Cela signifie qu'une phase de feu peut être raccourcie, supprimée ou prolongée pour donner le feu vert aux transports publics ou pour éviter des longueurs de files de véhicules, attendant de franchir les carrefours, susceptibles de péjorer le fonctionnement ou la sécurité du réseau routier.

La réorganisation des voies de circulation entre les carrefours rue de Neuchâtel/route du Brel et rue de Neuchâtel/avenue de la Gare prévoit une voie bus et cycles en direction de Neuchâtel. Celle-ci devient une voie mixte en entrant dans le carrefour du Brel. La branche Marin du carrefour du Brel comprendra deux voies en entrée et une voie en sortie (aujourd'hui une voie en entrée et deux voies en sortie). Cette nouvelle configuration qui augmente la capacité du carrefour nécessite de modifier la régulation lumineuse dans le carrefour rue de Neuchâtel/route du Brel.

Au niveau du carrefour rue de Neuchâtel/avenue de la Gare, une seule des trois traversées piétonnes est actuellement régulée, ce qui présente un risque pour la sécurité des piétons. Le projet comprend la régulation lumineuse des deux traversées manquantes. Un tourne-à-gauche vélos indirect depuis Neuchâtel vers le centre de Saint-Blaise est, en outre, prévu.

Ce projet ne se limite pas au remplacement des feux de signalisation, mais prévoit également une réorganisation de la circulation dans les carrefours rue de Neuchâtel/route du Brel et rue de Neuchâtel/avenue de la Gare ainsi que sur la rue de Neuchâtel entre les deux carrefours. Cette réorganisation présente une plus-value pour la fluidité et la sécurité de tous.

2.2. Pilotage du projet

S'agissant d'une route cantonale, et en raison du partage des coûts, les travaux seront conduits par le Service des ponts et chaussées, en étroite collaboration avec les représentants de la Commune.

2.3. Études effectuées

Le Service des ponts des chaussées s'est chargé d'obtenir une offre auprès du seul prestataire actif sur le marché. C'est cette offre qui fait l'objet de la demande de crédit qui nous occupe.

Une étude a été également mandatée par l'Etat afin de connaître l'état des supports sur lesquels les feux seront fixés. Les résultats de ces investigations ont permis de confirmer la stratégie du maintien des supports actuellement en place.

3. Estimation des coûts du projet

- Contrôleurs et programmation de base	CHF 82'640.75
- Fournitures extérieures	CHF 90'201.55
- Travaux de montage	CHF 55'499.00
- Test, mise en service, gestion de la fiabilité	CHF 11'734.55
- Petits travaux de génie civil	CHF 27'750.00
- Prestations TransN lignes de contacts	CHF 7'400.00
TOTAL INTERMEDIAIRE	CHF 275'225.85
TVA 8,1 %	CHF 22'293.30
Divers et imprévus	CHF 10'000.00
TOTAL	CHF 307'519.15
Part communale arrondie	CHF 154'000.00

4. Demande de crédit

Sur cette base, le Conseil communal sollicite un crédit de CHF 154'000.00.

5. Conclusion

Au vu des arguments évoqués ci-dessus, le Conseil communal demande au Conseil général de prendre en considération le présent rapport et l'invite à approuver l'arrêté concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 154'000.00 pour le remplacement de la signalisation lumineuse des carrefours Brel-rue de Neuchâtel et avenue de la Gare-rue de Neuchâtel (RC5).

Recevez, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Saint-Blaise, le 27 mai 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le vice-président

Le conseiller communal
en charge du dicastère

M. Renaud

C. Guinand

Annexe : Projet d'arrêté

PROJET D'ARRÊTÉ

ARRÊTÉ CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 154'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE DES CARREFOURS BREL-RUE DE NEUCHATEL ET AVENUE DE LA GARE-RUE DE NEUCHATEL (RC5)

Le Conseil général de la Commune de Saint-Blaise,

vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

vu le règlement communal sur les finances, du 24 juin 2021 ;

vu le rapport du Conseil communal du 27 mai 2024 ;

vu/entendu le rapport de la Commission financière et de gestion ;

vu/entendu le rapport de la Commission des infrastructures et espaces publics ;

sur proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- un crédit d'engagement de CHF 154'000.00 est accordé au Conseil communal pour le remplacement de la signalisation lumineuse des carrefours Brel – rue de Neuchâtel et avenue de la gare – rue de Neuchâtel (RC5).

Art. 2.- Cette dépense sera amortie à raison de 5 % et portée à charge du chapitre 61500 « Routes communales ».

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté. Il pourra également contracter les emprunts nécessaires à ces travaux.

Art. 4.- Le présent arrêté entrera en vigueur à l'échéance du délai référendaire.

Saint-Blaise, le 27 juin 2024

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

Le secrétaire

Yann Chalon

Nicolas Droz